



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/831

Adoption et renouvellement de conventions-cadre, de convention d'occupation temporaire
au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance –
Approbation des conventions

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/831 - ADOPTION ET RENOUELEMENT DE CONVENTIONS-CADRE, DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE DIFFERENTES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE PETITE ENFANCE – APPROBATION DES CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. L'une des spécificités du modèle lyonnais de la politique Petite enfance réside en effet dans la vitalité du tissu associatif et dans le dynamisme du partenariat instauré entre la Ville de Lyon et les associations, pour répondre aux besoins d'accueil des familles lyonnaises et leur offrir un service de qualité.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance et les associations poursuivant leurs activités en faveur d'un accueil de qualité des enfants sur le territoire lyonnais, il vous est proposé d'approuver le renouvellement des conventions ci-dessous.

A titre informatif il vous est rappelé dans le tableau, pour l'ensemble des structures dont les conventions sont à renouveler, les montants de subventions de fonctionnement votées en 2020 (année complète) et 2021 (1^{ère} tranche).

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	<u>Type de convention / contrat renouvelé(e) :</u> 1- Convention-cadre, mixte 2- Convention d'occupation temporaire 3- Contrat de sous -mise à disposition	Valeur locative 2020 des locaux mis à disposition	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	
				2020 Délibérations en Conseil Municipal N° 2020/5349 du 27/01/2020 et N° 2020/312 du 19/11/2020	2021 Délibérations en Conseil Municipal N° 2021/554 du 28/01/2021 + N° 2021/658 du 25/03/2021
1^{er} arrondissement					
Association des Familles du Quartier Saint-Vincent	Farandole	convention d'occupation temporaire	45 258	136 000 34 000	112 000
Association Crèches Saint Bernard	Vaucanson	convention d'occupation temporaire	54 496	184 000 36 000	176 000
Les Petits Thou	Les Petits Thou	convention d'occupation temporaire	60 500	134 400 41 600	134 400
2^e arrondissement					
Eveil Matins	Bulle d'Eveil	Cadre + convention d'occupation temporaire	14 814	64 000 21 000	64 000
3^e arrondissement					
La Croix-Rouge Française	La Ronde des Colibris	convention d'occupation temporaire	158 495	201 600 53 400	204 000
La Croix-Rouge Française	Oursons et Compagnie	cadre + occupation temporaire	56 044	224 000 56 000	200 000
Les Montchatons	Montchat Bada	cadre + convention d'occupation temporaire	114 230	177 040 44 260	190 560
La Friponnerie	Au Diapason	cadre + occupation temporaire	57 808	136 000 42 000	166 880
4^e arrondissement					
Mutuelle Petite Enfance Chazière	Le Jardin des Gônes	convention d'occupation temporaire	14 858	64 800 16 200	64 800
5^e arrondissement					
AGDS	Jardin d'Enfants du 5 ^{ème}	cadre + occupation temporaire	45 318	55 200 13 800	55 200
6^e arrondissement					
Mutuelle PE Les Pitchounes du 6 ^{ème}	Les Pitchounes du 6 ^{ème}	cadre + occupation temporaire	14 905	47 200 11 800	47 200
7^e arrondissement					
La Croix-Rouge Française	Les P'tits Pas	cadre + occupation temporaire (locaux + garage)	58 636 1 139	208 000 65 000	218 400
Une Souris Verte	Pôle de ressources et d'appui Petite Enfance, Loisirs et Handicap	cadre		50 720 12 680	50 720
8^e arrondissement					
La Mutualité Française Rhône - Pays De Savoie	Ram Les Alouettes	cadre + occupation temporaire	14 905	36 800 9 200	39 200
9^e arrondissement					
ODYNEO	Le Jardin des Enfants	cadre		136 000 49 000	148 000

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Les conventions-cadre et les conventions d'occupations temporaires susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de Petite enfance, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET